

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU FESTIVAL D'AIX
AGENCE DE VOYAGE et TOUR OPERATEUR – Saison 2018**

Les places vendues aux Agences et Tours Opérateurs sont strictement destinées à l'usage privé et individuel des clients de ces organismes.

Les Agences et Tours Opérateurs ont accès aux places de Catégorie Plus, de Catégorie 1, de Catégorie 2 et de Catégorie 3 sur toute la durée du Festival.

Les Agences et Tours Opérateurs ont la possibilité de réserver des places pour les opéras selon les conditions tarifaires suivantes :

Lieu	Programme	Catégorie	Tarif TTC normal en Euros
Théâtre de l'Archevêché	Ariadne auf Naxos/Ariane à Naxos Richard Strauss	Catégorie +	270 €
		Catégorie 1	180 €
		Catégorie 2	150 €
		Catégorie 3	120€
Théâtre de l'Archevêché	Dido and Æneas/Didon et Énée Henry Purcell	Catégorie +	270€
		Catégorie 1	180 €
		Catégorie 2	150 €
		Catégorie 3	120€
Grand Théâtre de Provence	L'Ange de feu Sergueï Prokofiev	Catégorie +	270€
		Catégorie 1	180€
		Catégorie 2	150€
		Catégorie 3	120€
Grand Théâtre de Provence	La Flûte enchantée W.A Mozart	Catégorie +	270€
		Catégorie 1	180€
		Catégorie 2	150€
		Catégorie 3	120€
Théâtre du Jeu de Paume	Seven Stones Ondřej Adámek	Catégorie 1	140€
		Catégorie 2	80€



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU FESTIVAL D'AIX AGENCE DE VOYAGE et TOUR OPERATEUR – Saison 2018

Les demandes doivent être faites uniquement par email à : anne-sylvie.gautier@festival-aix.com

Afin de prendre en compte votre réservation, il vous est demandé le versement d'arrhes non remboursables à hauteur de 10% du montant total de votre commande au moment de la pose d'options.

Après confirmation du Festival, celles-ci seront garanties jusqu'au **lundi 19 mars 2018**.

A défaut de paiement à cette date, les places seront remises à la vente.

A réception du paiement, la commande est ferme et ne peut être ni échangée, ni remboursée, ni modifiée.

Le placement dans les salles, intervient dès la réception du paiement. Ainsi, les places seront attribuées en fonction des disponibilités à la date de réception des paiements.

Le règlement peut être effectué par chèque français, virement ou carte bancaire. Il doit émaner directement de l'Agence ou du Tour Opérateur.

Les billets sont émis au nom de l'Agence ou du Tour Opérateur.

Les billets seront disponibles à partir du mois de mai 2018.

Les salles sont fermées dès le début des représentations. Les spectateurs retardataires ne seront admis qu'à l'entracte, sans garantie de placement figurant sur leurs billets.

Les distributions ne sont pas contractuelles. La direction peut être amenée à modifier les distributions sans que cela puisse entraîner le remboursement des places.

L'interruption du spectacle au-delà de la moitié de sa durée, hors entracte, ne peut donner lieu à aucun remboursement ou dédommagement. En cas d'annulation d'une représentation, le remboursement, hors frais, se fera uniquement sur présentation du billet, et ne sera pris en compte que dans un délai d'un mois après la fin du Festival. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Les billets ne seront ni échangés, ni annulés, ni remboursés. La revente à un prix supérieur à celui figurant au recto est formellement interdite, sous peine de sanctions prévues au code pénal (loi du 27 juin 1919).

La présence dans la salle de spectacle de dispositifs de captation audiovisuelle n'est pas de nature à modifier la prestation fournie par le Festival. Cette cause ne pourra être invoquée comme motif d'annulation des places et ne saurait donner droit à un dédommagement ou à une réduction du prix des places.

Certains sièges ne garantissent pas la visibilité des sous-titres ou offrent une visibilité réduite.

Contact Festival / Anne-Sylvie Gautier
anne-sylvie.gautier@festival-aix.com

04.42.17.34.92

La Boutique du Festival – Place de l'Ancien Archevêché - 13100 Aix en Provence